

Offre « Diagnostic *Flash* Pilier 2 »

Impôt minimum mondial (Pilier 2)

Loi de finances 2024 –
transposition nationale des
règles globales anti-érosion
de la base d'imposition –
règles « *GloBE* »

En bref

- A compter des exercices clos le 31 décembre 2023, les entreprises multinationales (EMN) réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 750M€ sont soumises à la réglementation « Pilier 2 ». Ces ENM pourront être redevables d'un impôt complémentaire pour chaque juridiction insuffisamment imposée, c'est-à-dire ayant une imposition inférieure à 15% sur les profits générés.
- Cet impôt complémentaire (« *Top-up tax* ») est déterminé à partir du taux effectif d'imposition qualifié (TEI), déterminé sur la base de données sociales et d'agrégats issus des comptes consolidés.

Quels enjeux pour votre Groupe ?

- S'approprier les concepts et les prérequis de Pilier 2
- Analyser et décliner les dispositions Pilier 2 sur le groupe
- Identifier les impacts financiers Pilier 2
- Identifier et adapter les processus, outils et la traçabilité des données permettant à l'administration fiscale d'évaluer l'exactitude de l'impôt complémentaire

Notre assistance : un diagnostic « *Flash* » outils et données (Consolidation & ERP)

Objectifs :

- Evaluer la qualité des données disponibles
- Identifier les données manquantes par rapport aux points de données Pilier 2
- Vérifier la cohérence des sources de données
- Définir un plan d'action (*process*, SI et organisation) pour obtenir les données manquantes, fiabiliser celles disponibles et automatiser autant que possible le *reporting* fiscal requis

Notre démarche

01



Dresser l'état des lieux par une approche pragmatique : revue de la documentation et entretiens

02



Identifier et analyser les besoins « *datapoints* » par rapport aux règles Pilier 2

03



Elaborer un plan d'actions avec priorisation

Vos contacts

Notre équipe interdisciplinaire, composée de professionnels reconnus, vous permet de couvrir l'ensemble des sujets en lien avec la mise en place de Pilier 2 : analyse et revue de l'impôt complémentaire, consolidation, processus et systèmes d'information.



Michelle Sauphanor

Associée | *Reporting* et Consolidation /
Business Consulting Services

01 41 25 91 83
06 72 33 58 19

michelle.sauphanor@fr.gt.com



Lydia Lejay

Associée | *Digital Finance* /
Business Consulting Services

01 41 25 89 39
06 45 47 83 02

Lydia.lejay@fr.gt.com



Stéphaney Brévost

Avocate, Associée | Fiscalité
internationale et transactionnelle /
Grant Thornton Société d'Avocats

01 41 16 27 02
06 12 29 90 78

SBrevost@avocats-gt.com

Forte de son expérience de plus de 25 ans, Michelle accompagne ses clients de façon opérationnelle et pragmatique sur toutes les activités en lien avec la consolidation (normes, réglementations, outils, processus, opérations complexes, gestion de projet et formation).

Lydia accompagne les directions financières dans leur transformation de la fonction Finance : diagnostics, schémas directeurs, implémentation de solutions innovantes...

Stéphaney conseille des groupes français et étrangers tant dans leur gestion fiscale quotidienne que dans leurs projets d'investissement en France et à l'étranger.